Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Vote :

POUR 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT

EXTRAIT du
REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt neuf octobre, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle GASSELIN, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 22 octobre 2019

PRESENTS : Mme Isabelle GASSELIN, Maire, Messieurs Pascal COLART, Gérard GATESOUPE, Eric SICAULT adjoints au Maire et Mme VIALE Stéphanie, adjointe au Maire.
Mesdames Karine BOURGOIN, Isabelle ROUSSEAU et Nadine GAGNEBIEN, conseillères municipales.

ABSENTS: Mesdames Pierrette DUPRÉ (Pouvoir à Mme GASSELIN), Maria-Victoria DUGAND, Mme Evelyne BERNOS conseillères municipales et M. Nicolas DUPIN, conseiller municipal.

Secrétaire : M. Pascal COLART

****

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES DE PROXIMITE

La Direction Générale des Finances Publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : SALBRIS, SELLES-SUR-CHER, VEUZAIN, MARCHENOIR, MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, SAINT-AIGNAN, qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, BEAUCE-LA-ROMAINE, MENNETOU-SUR-CHER, HERBAULT, NEUNG-SUR-BEUVRON et DROUE.

Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de ROMORANTIN et de VENDÔME ont été fusionnés avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de VENDÔME et de ROMORANTIN vont disparaître d'ici deux ans.

Dans un courrier de juin dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de

Accusé de réception en préfecture
041-214100844-20191113-67-29-10-19-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019

la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de MONDOUBLEAU, MOREE, MONTRICHARD, MER, BRACIEUX, CONTRES et LAMOTTE-BEUVRON sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les projets par le Ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,
Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **DE S'OPPOSER** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural

- **D'EXIGER** le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Isabelle GASSELIN

Accusé de réception en préfecture
041-214100844-20191113-67-29-10-19-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019